

MOBILITÉS SCOLAIRES

Réunion d'information
25 novembre 2025



QU'EST-CE QUE LA MOBILITÉ ?

Les nouvelles lignes directrices ont été mises à jour « Guidelines on Organizing Students' Mobility from and to the European Schools ».

Le fait de visiter temporairement d'autres écoles dans un autre pays donne aux élèves la possibilité de se développer, par exemple en améliorant leurs compétences linguistiques et en prenant de la maturité grâce à l'expérience d'un environnement éducatif et culturel différent.



TYPES DE MOBILITÉS

Échanges

Les élèves étudient dans une école européenne à l'étranger tout en séjournant dans une famille d'accueil. Ils accueillent également un élève d'une autre école européenne.

Visites à sens unique

Les élèves étudient dans une école européenne à l'étranger et sont hébergés dans une famille d'accueil. Ils n'accueillent pas un élève d'une autre école européenne.



QUI ?

Tous les élèves de S4 peuvent postuler pour le programme de mobilité.

La mobilité a lieu en S5.



QUAND ?

Le **premier semestre de S5** (4 mois). De septembre à fin décembre (juste avant les vacances de Noël).

Seulement les écoles européennes (ES) de Bruxelles ont le même calendrier scolaire. Toutes les autres ES/AES ont un calendrier d'année scolaire différent.



QUELLES ÉCOLES ?

Écoles européennes et écoles européennes
accréditées

Vous pouvez choisir un maximum de trois écoles par
ordre de préférence.

Toute la documentation relative à la mobilité, y compris la
liste des écoles européennes, sera publiée sur le site de
l'école: *Secondaire > Informations pédagogiques >
Échanges entre écoles européennes*

ÉLÈVES SWALS

S'il n'y a pas de section dans l'école d'accueil, l'élève sera traité comme un **élève sans section linguistique** (SWALS) à condition que le cours de L1 en S5 existe dans l'école d'accueil.

D'autre part, un élève SWALS qui trouve une section de sa L1 dans l'école d'accueil s'intégrera dans sa section L1.



REMARQUES

Il est de la responsabilité de l'élève de rattraper son retard si le programme des écoles concernées est différent.

S'il y a des matières qui ne sont pas couvertes dans l'école d'accueil, les résultats du 2ème semestre compteront double.

Les élèves passent tous les examens dans l'école d'accueil. Ils reviennent dans leur école d'origine avec des notes A et B dans toutes les matières suivies.

Le rapport du premier semestre est partagé par les écoles européennes.



REMARQUES

L'élève en mobilité devient officiellement un élève de l'école d'accueil.

L'école d'origine n'a pas accès au profil SMS de l'élève avant début janvier. Cependant, il aura accès aux informations concernant l'orientation pour le S6 et le programme d'expérience professionnelle via MS Teams.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MOBILITÉ

Les parents doivent...

1. remplir le formulaire de demande de mobilité (**Online Application Form**). Le lien vers ce formulaire vous sera envoyé et téléchargé sur le site Web de l'école.
1. signer et renvoyer par e-mail **Annex 3. Consent form for participation.**

Date limite : **6 – 13 janvier 2026**



PRÉSÉLECTION

1. **Validation des demandes par le Conseil de classe.**
(Pas de difficultés à rattraper, comportement adéquat,...,
L'élève est considéré comme une personne entière.)

Les élèves ayant des antécédents d'infractions graves aux règles peuvent ne pas être éligibles à la mobilité.

PRÉSÉLECTION

2. Validation par la Direction de l'école. Création de la liste de présélection.

La préférence est donnée à:

- Les élèves qui ont la L2, L3 et L4 du pays d'accueil dans leur programme d'études. Les élèves dont la L1 est la langue du pays d'accueil n'auront pas de préférence.
- Échanges (en particulier, échanges directs)

Date limite : **Troisième semaine de février**



SÉLECTION PAR L'ÉCOLE D'ACCUEIL

L'école d'accueil vérifiera s'ils ont:

- la **section ou la L1** de l'élève.
- places disponibles.
- échanges possibles.

Date limite: **fin avril**



Élèves sans famille d'accueil

Les coordinateurs de mobilité essaient de jumeler les élèves afin qu'ils puissent faire un échange.

Si l'élève ne peut pas faire d'échange et n'a pas de famille d'accueil, il peut être inclus dans une liste accompagnée d'une brève description et du courriel des parents. Cette liste est envoyée à l'APEEE, qui à son tour l'envoie à tous les parents.

Si l'APEEE ne trouve pas de famille d'accueil, c'est aux parents d'essayer d'en trouver une.

Les écoles accréditées n'ont pas d'APEEE.



LETTRE D'ACCEPTATION

Vous devriez recevoir une lettre d'acceptation de l'école d'accueil avec des informations sur le début de l'année scolaire, la documentation nécessaire, les services de transport et de cantine, les livres, la réunion d'accueil...

Date limite: **Mai/juin**



REMARQUES

Veillez noter que nous contacterons d'abord les parents des élèves sélectionnés par une école d'accueil.

Après le processus de sélection (fin avril), il est possible que les écoles d'accueil nous proposent d'autres échanges. Vous pouvez donc obtenir des informations plus tard qu'en avril.

Avant que les deux écoles n'impliquent l'approbation d'une mobilité, une famille d'accueil doit être confirmée pour recevoir l'élève.

Les élèves admis au programme doivent présenter **Annex 2. Confidential Health Form** à l'école d'accueil au début de leur mobilité.



FINANCES

Pour les mobilités, il ne doit pas y avoir de frais supplémentaires pour l'école d'accueil.

Les élèves participants s'acquitteront de leurs obligations financières (frais de scolarité) auprès de leur école d'origine.



ASSURANCE

Les élèves participants doivent prouver à l'école d'accueil (par l'intermédiaire du coordinateur de la mobilité) et à la famille d'accueil qu'ils sont suffisamment assurés (santé, voyage, accident, tiers) avant le début de la mobilité.



CONTACT

Darío Martínez Montesinos

dario.martinez-montesinos@eursc.eu

APEEE

info@apeee-eeb1.org



MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION